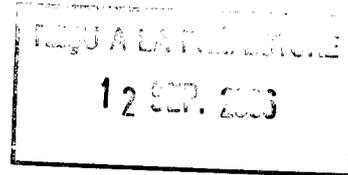


N° CP 699706  
Séance du - 8 SEP. 2006



**Comité Départemental de Coordination  
au titre de la Mission Recyclage Agricole**

**Désignation de deux représentants du Conseil Général**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E15-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative à la désignation des représentants du Conseil Général dans divers Comités, Conseils d'Administration et groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- désigne comme représentants du Conseil Général au Comité Départemental de Coordination au titre de la Mission Recyclage Agricole, MM. Pierre SCHMITT et Pierre GSELL.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 12 SEP. 2006  
Publication ..... 15 SEP. 2006 .....  
Pour le Préfet du Conseil Général  
délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions